

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 24

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'observations qu'il a continuées à Morges, de 1851 à 1864, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il a trouvé que cette déclinaison était inférieure à celle de Paris, prise au même moment, d'une quantité variant de 3°,1 à 3°,5, en moyenne 3°,3, soit 3°, 18'.

Ces chiffres sont remarquables par leur concordance. Ils indiquent qu'en 1814, où la déclinaison de l'aiguille aimantée a atteint son maximum à Paris, soit 22° 34', la déclinaison était dans notre pays de 19° 15' environ. Au commencement de 1869, la déclinaison était à Paris de 18° 20' (d'après un renseignement fourni par M. L. Dufour); elle est donc, dans notre canton de 15°, exactement. Nous attirons l'attention de MM. les commissaires-arpenteurs sur ce chiffre qui a une réelle importance pour l'orientation des plans qu'ils lèvent en ce moment.

M. *Cauderay* donne la description d'un coup de foudre qui frappé la ligne télégraphique près de la gare de Fribourg, le 21 mai dernier. La foudre est tombée pendant la transmission d'une dépêche; à la jonction du fil de la gare avec celui de la ligne, il y a eu éclat, la pince qui sert à la réunion des fils a été fondue en partie, et le fil de la gare, plus faible que l'autre, a été pulvérisé à son extrémité.

S. C.

*** le 8 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Votre journal, tantôt sérieux, tantôt plaisant, s'occupe de toutes sortes de questions, et, en somme, sait intéresser ses lecteurs et leur plaire.

Pourrais-je donc aujourd'hui leur soumettre, par votre entremise, une question grammaticale, qui ne manque pas d'avoir quelque chose de piquant?... Voici cette question.

Le mot français *aujourd'hui* est-il un seul mot, ou bien doit-il être compté pour *deux*, ou bien encore pour *quatre*, ou pour *cinq* mots?

Cette question, me direz-vous peut-être, nous paraît de peu d'importance, et si l'on consulte les grammaires et les dictionnaires de la langue française, ils vous diront tous, sans exception, qu'*aujourd'hui* est un *adverbe*, qui s'écrivait autrefois *au jour de hui*; ce dernier mot, *hui*, étant un vieux mot français, dérivé du latin *hodie*, qui signifie, lui tout seul, ce que nous exprimons par notre mot composé: *aujourd'hui*. L'abbé Girard voulait même (et il avait raison) qu'on supprimât l'apostrophe. Mais il est resté seul de son avis. Personne n'a adopté cette orthographe après lui. — Quoi qu'il en soit, ce mot, par sa signification, et en dépit de sa forme et de l'étymologie, a toujours été, je crois, considéré comme un seul mot, jusqu'à la décision prise par la direction des télégraphes suisses, du mois de novembre 1868, qui a prononcé que le mot *aujourd'hui* devait être compté dans une dépêche pour *deux* mots, et qui a rechargé, en conséquence, de 25 centimes, une dépêche expédiée antérieurement, parce que ce mot: *aujourd'hui*, qu'elle renfermait, n'avait été compté par l'expéditeur, et par le télégraphiste qui l'avait reçue, que pour un seul mot, ce qui faisait que le télégramme en question, au

lieu d'être de 20 mots seulement, se trouvait être de 21, un mot de plus, par conséquent, qu'au télégramme simple, de 20 mots. — Cette décision est vraiment curieuse. On se demande comment la direction des télégraphes a su trouver deux mots dans *aujourd'hui*, et comment, pour augmenter les revenus des bureaux télégraphiques, elle n'est pas allée plus loin encore, dans son système de décomposition, en y découvrant, non pas deux mots seulement, mais *quatre* mots, et même, au besoin, *cinq*: à *le jour de hui*. — Cette dernière décision aurait pu se fonder sur ce que la préposition *à* est renfermée dans *au*, qui commence le mot, ce qui fait que la plupart de nos grammairiens ne veulent pas qu'on dise: *jusqu'à aujourd'hui*, mais *jusqu'aujourd'hui*.

Il y aurait donc tout profit pour l'administration des télégraphes à décomposer ce mot: *aujourd'hui*, puisqu'au lieu d'un seul mot, ils y en trouveraient *cinq*, au besoin.

En résumé, il serait bon que le public fût averti, avant que d'expédier une dépêche télégraphique, de la quantité de mots qu'on lui comptera pour *aujourd'hui*, s'il trouve à propos de se servir de cette expression dans sa dépêche, et qu'elle approche du nombre fatal de *vingt* mots.

Agréé, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

Un de vos lecteurs assidus.

Un plaidoyer de Berryer.

Le génie a des immunités qui lui sont propres. Tel vice qui perdrait un homme ordinaire paraît à peine un défaut dans un esprit supérieur. L'existence de Berryer est d'ailleurs tellement remplie, et de travaux si multiples, qu'on ose à peine, en parlant de ce fécond orateur, prononcer le gros mot de paresse.

Il faut pourtant bien le dire, l'illustre avocat n'était pas exempt d'une certaine négligence. Il a dû parfois à sa prodigieuse facilité de savoir réparer, à la dernière heure, des oublis qui, sans le don d'improvisation dont il était doué, auraient pu devenir fort préjudiciables aux intérêts de ses causes. Heureusement quelques minutes lui suffisaient pour parcourir un dossier, pour s'en assimiler le sens véritable et les moyens capitaux.

Son regard d'aigle saisissait en un clin d'œil le fort et le faible d'une affaire. Les préparatifs et les détails préliminaires de l'audience lui fournissaient un délai plus que suffisant pour compléter le travail auquel, trop souvent, avaient fait défaut les longues réflexions et le silence du cabinet. Son éloquence faisait le reste. En voici un curieux exemple :

Un ami lui avait confié une affaire importante, et dans laquelle la question d'honneur et de probité était en cause aussi bien que l'intérêt personnel. Autant par amitié que par devoir, Berryer s'était promis d'étudier cette affaire avec soin; mais trois ou quatre jours après, l'avocat de la partie adverse lui ayant demandé communication du dossier, il le